

ANNEXES

1. La littérature scientifique

Cette rubrique particulière a été délaissée durant plusieurs années par les littéraires, les écrivains et les journalistes. C'est étrange quand on voit le nombre de tirage des journaux et le nombre de contenus la proposant. Il faut attendre les années 60-70 pour que le sujet soit légèrement mis en lumière et qu'on tente de proposer une définition plus précise et plus technique¹. Dans son mémoire de fin d'étude datant de 1996, Annik Dubied a analysé quelques-unes des études incontournables à propos du fait divers.

1.1 La vision de Roland Barthes

Elle cite qu'en 1964, le philosophe et sémiologue français Roland Barthes s'était penché sur la question dans son article « *Structure du Fait Divers* ». D'après lui, « *Le fait divers procéderait d'un classement de l'inclassable, il serait le rebut inorganisé des nouvelles informes; son essence serait privative, il ne commencerait d'exister que là où le monde cesse d'être nommé, soumis à un catalogue connu (politique, économie, guerres, spectacles, sciences, etc.) ; en un mot, ce serait une information monstrueuse, analogue à tous les faits exceptionnels ou insignifiants, bref anomiques, que l'on classe d'ordinaire pudiquement sous la rubrique des Varia² »³. Barthes illustre cette idée en commençant son article par « *Voici un assassinat : s'il est politique c'est une information. S'il ne l'est pas, c'est un Fait Divers* »⁴.*

À l'époque, Barthes théorisait le fait divers sur deux termes liés entre eux : une causalité troublée et une coïncidence⁵. Dans le premier cas, le sujet rapporté relève de l'inexplicable ou de l'inattendu. Dans le second cas, il est

¹ DUBIED, A., *Définition narratologique d'un genre médiatique : le fait divers*, Mémoire de maîtrise : Journalisme, Promoteur : Marc Lits, Louvain-la-Neuve : UCL, 1996, p.5.

² Recueil d'œuvres variées.

³ BARTHES, R., *Structure du fait divers*, in *Essais critiques*, Paris, Seuil, 1964, p.1.

⁴ *Ibidem*.

⁵ DUBIED, A., *Définition narratologique d'un genre médiatique : le fait divers*, Mémoire de maîtrise : Journalisme, Promoteur : Marc Lits, Louvain-la-Neuve : UCL, 1996, p.5.

constitué soit d'une répétition, par exemple la loi des séries, c'est-à-dire la répétition d'un événement amenant à imaginer une cause inconnue, soit d'un rapprochement de deux termes distants « *qui retourne certains stéréotypes de situation* »⁶. Pour Barthes, le fait divers était une information totale, close sur elle-même et immanente. La nouvelle ne se renvoie qu'à elle-même. Le fait ne fait référence à rien. Il n'est pas utile de connaître son contexte précis pour le comprendre. Il contient en soi tout son savoir et ne s'explique pas par des événements antécédents, c'est-à-dire les sujets, les causes, les circonstances, les issues, etc. En bref, nous n'avons ni besoin de connaître les causes installées, ni les conséquences pour le comprendre. Cette pensée est contemporaine de l'École Structuraliste. Nous pouvons donc faire un parallèle avec les premières études concernant l'analyse du récit et du récit médiatique. Barthes et ses collègues de l'École Structuraliste et Sémiotique vont synthétiser leurs recherches pour dégager les structures qui organisent le récit, aux actants et fonctions pour finalement n'en faire ressortir qu'une seule interprétation⁷. Cette idée barthienne va inspirer d'autres penseurs et d'autres études.

1.2 La vision de Georges Auclair

Dans son mémoire « *Définition narratologique d'un genre médiatique : le fait divers* », Annik Dubied expose la vision de Georges Auclair. Dans son ouvrage « *Mana Quotidien* » écrit en 1970, l'écrivain et journaliste français acquiesce la même définition que Roland Barthes en disant que « *le fait divers n'a aucune portée politique, économique, sociale et culturelle. Il est inessentiel, insignifiant et purement contingent, accidentel* »⁸. Georges Auclair précise que le fait divers est répétitif.

⁶ SOUSLIKOFF, E., *Les mécanismes de la médiatisation des faits divers criminels dans le quotidien « Aujourd'hui » en France. Analyse comparée de trois faits divers sur la période de 2011 à 2012*, Mémoire de maîtrise : Journalisme, Promoteur : Maria Holubowicz, Université Stendhal Grenoble 3, UFR LLASIC, 2013, p.76.

⁷ LITS, M., *Du récit au récit médiatique*, De Boeck, coll. « Info & Com », 2008, pp.64-85.

⁸ DUBIED, A., *Définition narratologique d'un genre médiatique : le fait divers*, Mémoire de maîtrise : Journalisme, Promoteur : Marc Lits, Louvain-la-Neuve : UCL, 1996, p.19.

George Auclair s'inspire également des notions de coïncidence et de causalité troublée proposées par Barthes. Mais Auclair insiste sur la manière dont sont créés les faits divers. Contrairement à son confrère, il explique que « *les troubles de la causalité ne sont jamais que des dérogations aux normes sociales ou naturelles de la société (...). Le fait divers n'est qu'un récit d'évènement qui échappe à la science de l'évènement car il est intemporel, transhistorique et transculturel* »⁹. Avec Georges Auclair, la définition du fait divers prend une autre tournure. Une tournure plus sociologique. Il atteste de l'existence du fait divers par épisode dans lequel le récit appelle la suite et déborde d'un jour à l'autre avec des rebondissements, des coups de théâtre et du suspense. Dès lors, le récit du fait divers n'est plus clos sur lui-même¹⁰. Désormais, on pense à ce qui a pu engendrer l'évènement.

Pour Barthes et Auclair, c'est une mise en scène de l'extraordinaire et du surprenant¹¹. Ces auteurs pensaient que le fait divers était une sorte de petite histoire du quotidien sans réelle portée, si ce n'était symbolique¹². Cet évènement « extraordinaire » mettait en scène des acteurs ordinaires touchés dans leur vie quotidienne, à titre privé et proche géographiquement de l'individu. Auclair rajoutait également que le fait divers avait un impact social. En plus de chercher des réponses dans le passé, l'auteur explique que ce genre appelle une réponse émotionnelle. Le quidam va prendre connaissance du fait divers et va se projeter dans l'histoire. « *Et si ça avait été moi ?* » se dit-il. Pour Auclair, « *le fait divers relève d'un mode de pensée qui s'oppose à la réflexion et la raison, la pensée naturelle. L'individu est sensible aux oppositions, aux similitudes et aux résonances affectives* »¹³.

Contrairement aux informations dans lesquelles sont mobilisées la pensée logique et la réflexion, « *le fait divers suscite un mode d'appréhension*

⁹ DUBIED, A., *Définition narratologique d'un genre médiatique : le fait divers*, Mémoire de maîtrise : Journalisme, Promoteur : Marc Lits, Louvain-la-Neuve : UCL, 1996, p.19.

¹⁰ *Ibidem*, p.18.

¹¹ BARTHES, R., *Structure du fait divers*, in *Essais critiques*, Paris, Seuil, 1964 p.1.

¹² DUBIED, A., LITS, M., *Le fait divers*, Paris, PUF Presses Universitaires de France, coll. Que sais-je ?, 1999, p.53.

¹³ DUBIED, A., *Définition narratologique d'un genre médiatique : le fait divers*, Mémoire de maîtrise : Journalisme, Promoteur : Marc Lits, Louvain-la-Neuve : UCL, 1996.

irrationnel et épidermique où gouvernent des considérations psychologiques comme l'attraction par l'impur, le mal et l'effrayant, des processus de projection et d'identification »¹⁴.

Le consommateur de fait divers peut avoir le sentiment de peur mais également de fascination. Certains auteurs, comme Michel Foucault détraquent l'utilisation du fait divers dans la presse. Cette rubrique journalistique engendrerait la peur et déresponsabiliserait le citoyen. Elle contribue à rendre la délinquance plus présente, plus proche et justifie les divers moyens de répression mis sur pied par la société pour la protéger¹⁵.

1.3 La vision de Paul Ricœur

Comme dit précédemment, le fait divers est un récit. Il possède un début, un milieu et une fin. À l'intérieur se déroule des renversements et des causalités. Annik Dubied reprend l'idée du philosophe Paul Ricœur qui dans les années 80 explique « *qu'une nécessité narrative, un thème unitaire, une référence à l'agir humain, une conclusion imprévisible et une conclusion point de vue* »¹⁶ se situent dans le fait divers. Et elle ajoute : « *Le fait divers raconte une histoire dans laquelle des personnages accomplissent certaines actions qui amènent des changements dans la situation de départ : renversement du bonheur au malheur ou du malheur au bonheur* »¹⁷. Le fait divers rend l'ordinaire « *extraordinaire* ».

Cette pensée avec celle de Georges Auclair donnent le point de départ d'un intérêt croissant pour la rubrique. Les études vont se pencher de plus en plus sur son aspect sociologique.

¹⁴ DUBIED, A., *Définition narratologique d'un genre médiatique : le fait divers*, Mémoire de maîtrise : Journalisme, Promoteur : Marc Lits, Louvain-la-Neuve : UCL, 1996, p.19.

¹⁵ FOUCAULT, M., *Surveiller et punir*, Gallimard, Paris, 1975, p.25.

¹⁶ DUBIED, A., LITS, M., *Le fait divers*, Paris, PUF Presses Universitaires de France, coll. Que sais-je ?, 1999, pp.56-57.

¹⁷ *Ibidem*, p.57.

2. Une « rubrique » décriée

En plus d'être compliqué à définir et à émettre des critères, le fait divers a été très mal vu dans le journalisme. Premièrement, par une partie du public qui qualifiait la rubrique d'impure¹⁸. Dans un article publié dans *Les Cahiers du journalisme*, Marine M'Sili, chercheuse française au Centre national de la recherche scientifique (CNRS) résume correctement la situation de cette catégorie malmenée pendant des siècles. Le fait divers est jugé peu digne d'intérêt car cela « s'explique par l'image très négative de ces nouvelles accusées de flatter les bas instincts d'un public avide d'émotions malsaines ou encore soupçonnées de favoriser les actes délictueux par les exemples qu'elles offrent chaque jour au lecteur »¹⁹.

Pour beaucoup, la rubrique n'apporte rien à la société. Il s'agit juste de malchance pour les victimes et de voyeurisme de la part de la population qui contemple le malheur des autres. Mais pour d'autres la chronique « fait divers » suscite des réflexions venues de tous les horizons avec, pour trait commun, l'inquiétude²⁰. Le public se pose des questions. Cependant, le fait ne se résume pas au sang et aux crimes crapuleux. Il touche aussi les événements insolites sans grande conséquences et les faits dramatiques²¹.

Deuxièmement, le fait divers est également une catégorie décriée au sein de la profession de journaliste. Premièrement, le fait-diversier peut être vu comme un « *muckraker* » par ses sources principales, un fouille-merde qui vient perturber « les scènes » et les intervenants des services de secours afin de récolter des informations pour sa rédaction. Parfois, il est vu également comme une personne malhonnête qui modifie la réalité afin de booster les ventes. Pour tenter d'inverser cette tendance, le fait-diversier doit montrer patte blanche. De plus, être spécialiste de cette catégorie revient à se pencher

¹⁸M'SILI, M., « Du fait divers au fait de société (XIX^e-XX^e), Les changements de signification de la chronique des faits divers », in *Les Cahiers du journalisme*, n°14, Printemps-Été 2005, p.30.

¹⁹ M'SILI, M., « Du fait divers au fait de société (XIX^e-XX^e), Les changements de signification de la chronique des faits divers », in *Les Cahiers du journalisme*, n°14, Printemps-Été 2005, p.30.

²⁰ *Ibidem*, p.32.

²¹ *Ibidem*, p.33.

constamment sur la morbidité, parfois l'horreur. Ce sont des événements qui ne sont pas simples à gérer émotionnellement et physiquement.

En 2005, Annik Dubied dans son article « *Quand les journalistes de presse parlent du faits divers* » explique que les faits-diversiers revendiquent le fait divers comme « *passionnant, intéressant, révélateur, répondant à l'intérêt et parfois même au besoin des gens qui y trouvent un exutoire* »²².

Mais d'autres le décrivent dans les rédactions : « *C'est quelque chose que les journalistes n'aiment pas faire, parce que ça... parce que forcément ça remue des histoires qui peuvent toucher les gens, qui peuvent les toucher personnellement... qui renvoient des fois à sa propre histoire ou... qui sont des affaires tristes, qui sont des affaires... "choc"* »²³ indique la journaliste. D'après Marc Lits, la rubrique est souvent laissée aux jeunes stagiaires²⁴.

3. Succès de cette « rubrique »

Malgré les détracteurs côté public et côté journalistes, le fait divers fait couler encore son encre parce que, selon Paul Ricœur, « *nous formons notre identité, tant individuelle que collective, par la mise en récit et l'interprétation des événements du monde* »²⁵. Le fait divers nous construit. Léon Michaux et José Dessart²⁶, journalistes à la RTBF ajoutent que le public adhère parce que les faits divers sont « *des révélateurs puissants du vécu quotidien sans tomber dans l'anecdote ou la sensation, pour chercher à reconstruire, à partir de ces histoires individuelles, les significations multiples, à «ouvrir des pistes de réflexion, sans entretenir l'illusion que tout se résoudrait grâce à la*

²² DUBIED, A., « Quand les journalistes de presse parlent du fait divers : récits de pratiques et représentations », in *Les Cahiers du journalisme*, n°14, Printemps-Été 2005, p.60.

²³ DUBIED, A., « Quand les journalistes de presse parlent du fait divers : récits de pratiques et représentations », in *Les Cahiers du journalisme*, n°14, Printemps-Été 2005, p.60.

²⁴ LITS, M., Le fait divers : un genre strictement francophone ?, in *SEMEN*, n°13, *Genres de la presse écrite et analyse de discours*, 2001, p.37.

²⁵ LITS, M., Personne privées, personnage public : Médiatisation éthique, in *Revue Communication*, Vol. 20/2, 2001, p.10.

²⁶ En 1992, ils créent l'émission « *Faits Divers* ».

médiatisation et que le moment de rupture introduit par le fait divers se résorberait dans le consensus général »²⁷.

Selon Jean-Jacques Jespers, ancien journaliste et ancien professeur à l'Université libre de Bruxelles, « *la pulsion et la compassion (qui ressortent du fait divers) ne nécessitent aucun apprentissage, ni chez l'émetteur ni chez le récepteur. D'où le succès des faits divers comme paradigme de l'information télévisuelle*²⁸. La foule doit faire appel à sa mémoire et ressasser les souvenirs d'histoires qu'elle a pu déjà entendre auparavant. Notre imaginaire travaille et produit sans difficulté. Nous éprouvons des sensations sans se sentir personnellement impliqué dans l'évènement ²⁹.

En outre, le fait divers est populaire parce qu'il répond à deux des trois rôles de la Presse. En plus de décoder, il informe et distrait. La catégorie permet une évasion à l'Homme moderne en proie aux servitudes de la société industrielle³⁰. La presse rend possible un sentiment d'appartenance à une communauté. Elle rompt l'isolement et aide au divertissement. Elihu Katz, sociologue américain, a analysé les phénomènes médiatiques et argumente ce besoin de délasserment : « *pour beaucoup de téléspectateurs, les informations représentent réellement l'évasion, la fuite des réalités concrètes et des problèmes de l'expérience sociale vécue* »³¹. La presse apporte un besoin psychothérapique. Cette dernière libère les tensions, compense les frustrations par des activités « en chambre autorisée ». Ce besoin de psychothérapie a un lien avec le fait divers. Roger Clause, sociologue français parle d'un besoin d'identification aux diverses catégories du héros

²⁷ DUBIED, A., LITS, M., *Faits Divers : Quand la télévision belge s'empare d'un genre décrié*, in *Les Cahiers du journalisme*, n°14, Printemps-Été, 2005, p.140.

²⁸ JESPERS, J.-J., *Journalisme de télévision : enjeux, contrainte, pratiques*, De Boeck Supérieur, coll. « Info & Com », 2009, p.54.

²⁹ JESPERS, J.-J., *Journalisme de télévision : enjeux, contrainte, pratiques*, De Boeck Supérieur, coll. « Info & Com », 2009, p.67. Il cite Jean Cluzel, politicien et auteur français. Cf. CLUZEL, J., *Télé-violence*, Éditions Plon, Paris, 1978, p.65.

³⁰ GOL, J., *Le monde de la presse en Belgique*, CRISP, Bruxelles, 1970, p.11.

³¹ JESPERS, J.-J., *Journalisme de télévision : enjeux, contrainte, pratiques*, De Boeck Supérieur, coll. « Info & Com », 2009, p.65.

ou de distanciation à l'égard des victimes de la fatalité³². Toutes les frustrations sociales peuvent être transférées grâce à « *l'alibi du journal* »³³.

Le journaliste parle de mise en image émotionnelle qui permet une satisfaction à des désirs inconscients comme le désir de se rassurer³⁴. Devant un fait divers, le public se dit « *heureusement ce n'est pas à moi que ces choses arrivent !* ». La catégorie fonctionne également car la règle de la proximité est présente³⁵. Que cette dernière soit géographique ou sociale, « *il importe que l'évènement rapporté nous semble familier et nous permette de nous projeter* »³⁶. Plus l'évènement est près et hors du commun, plus les rédactions vont se ruer sur l'information. Et l'intérêt du public va s'amplifier. C'est ce qu'on appelle « *la loi du mort au kilomètre* ». Mais cette règle n'est pas applicable constamment puisque des faits divers se déroulant à l'autre bout du monde peuvent également nous impacter. Par exemple, l'assassinat du président John Fitzgerald Kennedy en 1963. En plus d'être un évènement qui possède largement les critères d'un fait divers, il s'agit d'une actualité qui a changé le cours de l'Histoire.

Dès ses débuts, la presse audiovisuelle avait permis d'ouvrir une fenêtre sur le monde en permettant aux téléspectateurs d'avoir des informations quotidiennes, d'accéder à la Culture et d'autres cultures. Et le fait divers a, en quelque sorte, participé au passage d'une Télévision-Fenêtre à une Télévision- Miroir, qui présente l'individu sous des formes multiples et où ce dernier est plongé dans la réalité³⁷. Avec l'apogée des réseaux sociaux, cette métaphore de miroir ne cesse de grandir et s'étend à tous les écrans.

³² GOL, J., *Le monde de la presse en Belgique*, CRISP, Bruxelles, 1970, p.12.

³³ CLAUSSE, R., *Le Journal et l'actualité : Comment sommes-nous informés, du quotidien au journal télévisé ?* in *Bibliothèque Marabout*, vol. 133, Éditions Gérard, 1967, p.23.

³⁴ JESPERS, J-J., *Journalisme de télévision : enjeux, contrainte, pratiques*, De Boeck Supérieur, coll. « Info & Com », 2009, p.67.

³⁵ *Ibidem*, p.54.

³⁶ JESPERS, J-J., *Journalisme de télévision : enjeux, contrainte, pratiques*, De Boeck Supérieur, coll. « Info & Com », 2009, p.54.

³⁷ JESPERS, J-J., *Journalisme de télévision : enjeux, contrainte, pratiques*, De Boeck Supérieur, coll. « Info & Com », 2009, p.70.